

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 15 novembre 2010****Présents**

Hervé FRADET, Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA, Robert SKIPPON.

Manon AUBRY, Alexis GIROULET, Valentine LEPAGE, Robin RIVATON, Eve ROBERT, Nicolas ROBIN, Pierre SAGLIER (départ à 10h10).

Ali ZEROUATI, Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI (arrivée à 8h50), Marie-Louise ANTONI, Axel KAHN, Anousheh KARVAR, Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 10h10).

Absents ou excusés

Emmanuel GOLDSTEIN (procuration à Michel PEBEREAU) François HEILBRONN.

Manuela DOBRESCU.

Jean-Claude CASANOVA (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Paul FITOUSSI, Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Francis VERILLAUD

Cyril DELHAY

Julien PALOMO

Isabelle BOSSARD

Nelly ANTOINE

Dolly CARENE

Myriam DUBOIS MONKACHI

Hâkim HALLOUCH

Margarete STURM-FOUCAULT

Bruno PATINO

Agnès CHAUVEAU

Alice ANTHEAUME

Andreas ROESSNER

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges

directeur de la communication,

chargé de mission à la DES,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

représentante du recteur,

assistante d'Hervé Crès,

co-directrice de la scolarité,

responsable du pôle Egalité des chances et Diversité,

chargée de mission au Pôle Egalité des chances et Diversité,

directeur de l'Ecole de journalisme,

directrice exécutive de l'Ecole de journalisme,

responsable de la prospective et du développement international à l'Ecole de journalisme,

chargé de mission à la direction des admissions.

I.	Bilan des Conventions d'Education Prioritaire - Conventionnement de nouveaux établissements	p. 2
II.	Bilan de l'Ecole de Journalisme	p. 5
III.	Présentation du partenariat de double diplôme avec le Collège de l'Université de Columbia	p. 7
IV.	Bilan des admissions 2010 : masters, Ecoles professionnelles et parcours doctoraux	p. 9
V.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 18 octobre 2010	p. 10
VI.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 11

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2010

La séance est ouverte à 8 heures 34 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. BILAN DES CONVENTIONS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE –CONVENTIONNEMENT DE NOUVEAUX ETABLISSEMENTS

a) Exposé

- Bilan des Conventions d'éducation prioritaire :

Hâkim HALLOUCH présente le bilan des Conventions d'éducation prioritaire. Il souligne que pour la session d'admission de juillet 2009, 129 étudiants provenant de 74 lycées conventionnés ont été admis à Sciences Po. Hâkim HALLOUCH rappelle que les 74 lycées conventionnés se répartissent sur l'ensemble du territoire français. Cependant, il précise qu'une forte proportion de lycées conventionnés se situent en Ile-de-France. Hâkim HALLOUCH déclare que la majorité des étudiants recrutés ont choisi de poursuivre leurs études sur le campus de Paris. Une vingtaine d'étudiants ont préféré s'orienter vers l'un des campus hors de Paris. Hâkim HALLOUCH rappelle que le profil des étudiants recrutés dans le cadre des Conventions d'éducation prioritaire n'a pas sensiblement changé depuis 2001. Il s'agit majoritairement d'étudiants ayant un profil international affirmé. Ainsi, la plupart d'entre eux ont des parents qui sont nés à l'étranger. Hâkim HALLOUCH souligne que ces étudiants disposent parfois d'une double culture et maîtrisent généralement une langue étrangère. Par ailleurs, il souligne qu'en 2010, le pourcentage d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées s'élevait à 57 %. Hâkim HALLOUCH indique que ce chiffre n'a pratiquement pas évolué au cours de ces dix dernières années.

Hâkim HALLOUCH revient sur la scolarité des étudiants recrutés dans le cadre des Conventions d'éducation prioritaire. Hâkim HALLOUCH explique qu'une étude a été réalisée chaque année auprès des étudiants, mais que celle-ci ne concerne pas la session admise en juillet 2010 (les étudiants venant tout juste de commencer leur scolarité à Sciences Po). Cette étude révèle un écart relativement important entre les moyennes obtenues par les étudiants conventionnés et celles obtenues par les autres étudiants, au cours du premier semestre de la première année d'étude. Néanmoins, cet écart s'atténue au cours de la scolarité. Ainsi, Hâkim HALLOUCH explique que dès la deuxième année, l'écart de niveau entre les étudiants s'est fortement réduit.

Par ailleurs, concernant la troisième année d'étude à Sciences Po (qui doit se faire obligatoirement à l'étranger), Hâkim HALLOUCH remarque que la plupart des étudiants conventionnés choisissent un pays anglo-saxon (Etats-Unis, Canada, Australie, Royaume-Uni). Hâkim HALLOUCH souligne également que près du tiers des étudiants issus des Conventions d'éducation prioritaire ont préféré effectuer un stage plutôt qu'un séjour d'étude en université.

Hâkim HALLOUCH explique également que près de la moitié des étudiants conventionnés se dirigent vers des masters de type « management » : finance et stratégie, ressources humaines, marketing. Ils sont 25 % à opter pour le master Affaires publiques.

Par ailleurs, Hâkim HALLOUCH explique qu'une étude auprès des étudiants nouvellement diplômés est réalisée tous les six mois depuis juillet 2006. Les derniers chiffres de cette étude montrent que la plupart des étudiants diplômés de Sciences Po trouvent un emploi rapidement. Hâkim HALLOUCH déclare que deux étudiants issus des Conventions d'éducation prioritaire, diplômés en juillet 2009 sont encore à la recherche d'un emploi. Par ailleurs, 10 étudiants n'ont pas répondu au questionnaire sur une cohorte de 130 élèves.

- *Processus de conventionnement avec de nouveaux établissements :*

Hâkim HALLOUCH revient également sur le processus de conventionnement avec de nouveaux établissements. Il souligne que chaque année, près d'une vingtaine de lycées se portent candidats pour rejoindre le dispositif de Convention d'éducation prioritaire. Il rappelle que sur les 21 lycées qui se sont portés candidats cette année, 11 avaient une « candidature aboutie ». Par ailleurs, cette année, tous les lycées candidats répondent à au moins un des critères de sélection définis par le Conseil de direction 2003, à savoir :

- Les lycées doivent relever de l'éducation prioritaire, et donc avoir une « labellisation » de l'Education nationale.
- Les lycées doivent accueillir plus de 45 % d'élèves issus des CSP défavorisés au sein de leur établissement.
- Les lycées doivent accueillir 60 % d'élèves provenant d'un collège relevant de l'éducation prioritaire.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU remercie Hâkim HALLOUCH pour la présentation et donne la parole aux membres du Conseil de direction.

Nicolas ROBIN souligne que le principe des Conventions d'éducation prioritaire a permis d'atténuer la discrimination sociale qui existait auparavant dans le processus de recrutement des étudiants à Sciences Po. Il souhaite cependant que cette politique ne constitue pas une finalité en soi et appelle à une véritable démocratisation de toutes les voies d'entrée à Sciences Po. Par ailleurs, concernant le développement des partenariats avec des lycées relevant de l'éducation prioritaire, Nicolas ROBIN remarque que certaines régions (notamment la région de Marseille) sont exclues du processus. Il souhaite avoir plus d'informations sur la procédure et les critères de sélection des lycées conventionnés.

Anousheh KARVAR souhaite savoir si des programmes similaires ont été mis en place dans d'autres écoles d'enseignement supérieur. Anousheh KARVAR s'interroge également sur les effets de ce programme sur les lycées et les élèves issus des zones relevant de l'éducation prioritaire.

Eve ROBERT souhaite connaître les critères d'attribution des chambres à la Cité universitaire, notamment en ce qui concerne les étudiants boursiers ne faisant pas partie des programmes des Conventions d'éducation prioritaire.

Par ailleurs, Manon AUBRY demande à ce que le tutorat soit ouvert à l'ensemble des étudiants qui le désirent, et non plus seulement aux seuls étudiants conventionnés.

Hervé FRADET remarque que le programme d'intégration des étudiants issus des Conventions d'éducation prioritaire est une réussite, de nombreux étudiants conventionnés ayant un excellent niveau d'études. Par ailleurs, Hervé FRADET souligne que les classes préparatoires marocaines ont adopté un programme identique à celui des grandes écoles françaises. L'exemple marocain montre que le système fonctionne. Hervé FRADET appelle à la poursuite de cette politique d'ouverture aux étudiants issus des zones d'éducation prioritaire, tout en insistant sur le fait que Sciences Po se doit de sélectionner les meilleurs d'entre eux.

Michel PERBEREAU cède la parole à Richard DESCOINGS.

Richard DESCOINGS explique que le Conseil de direction a adopté et mis en place plusieurs mesures visant à une démocratisation de l'accès à Sciences Po. Outre les Conventions d'éducation prioritaire, Sciences Po a mis en place un certain nombre de mesures sociales à destination des étudiants, à savoir :

- un complément de bourses à hauteur de 75 % pour l'ensemble des étudiants boursiers.
- la gradation des droits de scolarité, avec des exonérations de droits pour les classes moyennes.

Richard DESCOINGS souligne que ces mesures ont donné des résultats. Ainsi, le taux d'élèves français boursiers à Sciences Po est passé de 6 % au début des années 2000 à près de 26 % en 2010. Richard DESCOINGS indique par ailleurs que la catégorie de boursiers qui a le plus augmenté en nombre et en pourcentage est celle des boursiers relevant des échelons 4,5 et 6 du CROUS.

Concernant la répartition territoriale des établissements conventionnés, Richard DESCOINGS rappelle les deux critères de choix qui avaient été adoptés en 2000/2001, lors du lancement de la procédure, à savoir :

- Sélectionner en priorité des lycées d'Île-de-France.
- Sélectionner également des lycées situés dans des départements désindustrialisés, comme la Moselle par exemple.

Richard DESCOINGS explique que par la suite ce sont les lycées qui se sont portés eux-mêmes candidats auprès de Sciences Po. Ainsi, Sciences Po ne fait aujourd'hui quasiment plus de démarchage auprès des lycées. Richard DESCOINGS indique également que les villes et les rectorats jouent un rôle de plus en plus important dans ce processus. Richard DESCOINGS indique à titre d'exemple que la ville et le recteur de Paris ont demandé à ce que des établissements parisiens rejoignent le dispositif. Richard DESCOINGS explique la faible implantation dans la région de Marseille, par le fait que l'IEP d'Aix-en-Provence a mis en œuvre sa propre procédure de recrutement. Sciences Po n'a pas souhaité faire concurrence à cet établissement. Richard DESCOINGS explique également que dans le Nord-Pas-de-Calais, l'IEP de Lille et Sciences Po ont mis en place une procédure commune de recrutement. Une partie des jeunes est ainsi recrutée par l'IEP de Lille et l'autre par Sciences Po. Par ailleurs, Sciences Po a peu à peu étendu sa procédure de recrutement aux zones rurales et à l'Outre-Mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique). Récemment, l'Etat a sollicité Sciences Po pour étendre sa procédure de recrutement à la Nouvelle-Calédonie.

En ce qui concerne les effets de cette procédure de recrutement sur les lycées conventionnés, Richard DESCOINGS dispose des données du ministère de l'Education nationale ainsi que des remontées d'informations en provenance des équipes de direction des lycées. Plusieurs lycées ont radicalement changé de statuts depuis la mise en place de la procédure de recrutement. Richard DESCOINGS souligne qu'il existe aujourd'hui des tentatives de contournement de la carte scolaire, pour rejoindre des lycées conventionnés qui, pour certains, ont démontré leur dynamisme et leur réussite.

Richard DESCOINGS affirme également que l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur est aujourd'hui obligé de se préoccuper de la diversification sociale des étudiants. L'établissement qui a le plus avancé récemment sur cette question est l'ESCP Europe qui a décidé d'adopter le même système que celui de Sciences Po. Richard DESCOINGS rappelle que les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce ont autrefois joué un rôle important dans l'émergence des classes moyennes et des classes moyennes supérieures. Richard DESCOINGS indique que les trente dernières années ont été des années de fermetures sociales, mais que la situation commence à évoluer dans le bon sens. Richard DESCOINGS ajoute que les grandes écoles sont fortement incitées, par les universités, à s'ouvrir aux étudiants défavorisés. En effet, ces dernières reçoivent l'ensemble des bacheliers. Richard DESCOINGS souligne la nécessité de ne pas laisser aux seules universités le soin de former les jeunes issus des classes moyennes ou populaires.

Richard DESCOINGS indique que ce débat sur les questions d'excellence universitaire et de diversité sociale est un débat d'actualité, notamment au niveau européen. Richard DESCOINGS souligne ainsi qu'au Royaume-Uni, le débat est apparu autour de la question des droits de scolarité pour les étudiants en niveau licence. Au-delà de la question financière, la question de fond était l'affirmation par un certain nombre de parties prenantes au débat qu'il existait une contradiction entre l'excellence académique et la diversification sociale.

Richard DESCOINGS indique a contrario que certains pays d'Amérique Latine, commencent à s'inspirer de la procédure de recrutement de Sciences Po en faveur des étudiants défavorisés.

Concernant le tutorat, Richard DESCOINGS se déclare favorable à son extension aux étudiants non conventionnés qui le souhaiteraient. Richard DESCOINGS constate en effet qu'un certain nombre

d'étudiants à Sciences Po ont de véritables difficultés d'intégration. L'extension du tutorat pourrait ainsi permettre de remédier à ce problème.

Richard DESCOINGS cède la parole à Hâkim HALLOUCH pour expliquer la mise en place de la convention de partenariat avec la Cité universitaire.

Hâkim HALLOUCH explique que Sciences Po dispose chaque année de 50 chambres doubles pour les étudiants issus des Conventions d'éducation prioritaire. Le principal critère d'attribution d'une chambre en Cité universitaire est un critère social. Hâkim HALLOUCH souligne qu'il s'agit de loger prioritairement les étudiants boursiers (et principalement ceux des échelons les plus élevés : 4,5 et 6). Le deuxième critère retenu est celui de l'éloignement géographique. Les étudiants prioritaires sont donc également les étudiants d'Outre-Mer. Hâkim HALLOUCH souligne également que chaque année, un petit nombre de chambres reste inoccupé. Hâkim HALLOUCH indique que Sciences Po milite auprès de la cité U pour que certains étudiants de Sciences Po non conventionnés puissent en disposer. Hâkim HALLOUCH rappelle que la Cité universitaire n'admet généralement aucun étudiant de premier cycle. Sciences Po a donc réussi à obtenir une dérogation pour pouvoir loger certains de ses étudiants.

Michel PEBEREAU félicite la Direction pour la mise en œuvre des Conventions d'éducation prioritaire. Il rappelle les très bons résultats obtenus depuis la mise en place de cette procédure. Michel PEBEREAU passe au deuxième point de l'ordre du jour qui concerne le bilan de l'Ecole de journalisme.

II. BILAN DE L'ECOLE DE JOURNALISME

a) Exposé

Bruno PATINO effectue la présentation. Il indique que l'Ecole de journalisme existe depuis six ans et qu'elle a parfaitement su s'intégrer à Sciences Po, tout en s'imposant comme l'une des meilleures Ecoles de journalisme français. Bruno PATINO souligne que l'Ecole de journalisme de Sciences Po fait désormais partie des 13 écoles reconnues par la profession. L'Ecole de journalisme de Sciences Po forme un peu plus de 10 % des effectifs sortant des écoles de journalisme, soit une quarantaine d'élèves diplômés chaque année. Bruno PATINO souligne que l'Ecole de journalisme est organisée comme une véritable rédaction pour que les élèves acquièrent directement les véritables réflexes de la formation journalistique. Cette politique s'est traduite selon Bruno PATINO par une véritable insertion professionnelle des étudiants de ce master, alors même que le métier de journalisme reste un métier difficile avec des débouchés incertains. Bruno PATINO indique que 72 % des diplômés de l'Ecole de journalisme sont actuellement en CDD ou en CDI. Bruno PATINO souligne que plus les promotions sont anciennes, plus l'installation en CDI est forte. Bruno PATINO souligne que l'Ecole de journalisme offre 192 heures de cours magistraux par an, ce qui la rend unique par rapport aux autres écoles de journalisme. Par ailleurs, Sciences Po a installé cette année des pré-requis en histoire, économie, relations internationales et en droit, pour éviter des redondances par rapport aux cours du premier cycle. L'Ecole de journalisme s'est également ouverte à l'international (mise en place d'un double diplôme avec l'Ecole de journalisme de Columbia, mise en place d'un ensemble de réseaux et d'accords permettant d'envoyer l'ensemble des étudiants du master à l'étranger, à la fois pour des stages, mais aussi pour des formations universitaires). Bruno PATINO souligne que le métier de journaliste est en train d'évoluer. L'objectif de l'Ecole de journalisme de Sciences Po est d'accompagner ce changement et même de prendre un peu d'avance. Pour cela, Bruno PATINO indique que la Direction a mis en place une politique d'innovation forte. Cette innovation concerne avant tout l'introduction du numérique dans la formation des étudiants. Cette introduction au numérique passe par la création d'une direction de la prospective, la mise en place de formations numériques et la mise en place d'un programme d'éditeur en ligne, permettant aux étudiants de devenir de véritables éditeurs du site internet de l'Ecole. Bruno PATINO souligne qu'au-delà de cette innovation, l'Ecole de journalisme a voulu travailler sur une véritable problématisation du métier de journaliste en se concentrant sur trois points précis :

- Une organisation régulière de conférences sur l'évolution du métier. La prochaine aura lieu le 10 décembre et concernera les nouvelles fonctions du métier de journaliste.

- Mise en place d'une réflexion avec le CEVIPOF sur l'avenir du journalisme dans l'espace public. Bruno PATINO indique que les problématiques du journalisme et des sciences politiques sont liées.
- Projet de mise en place avec Bruno LATOUR d'un programme doctorant.

b) Questions et observations

Laurent GERMAIN constate que le *numerus clausus* est faible en ce qui concerne l'admission en master de journalisme. Il souligne que le taux de sélectivité est le plus fort de tous les masters de Sciences Po. Laurent GERMAIN souhaite savoir si une augmentation du nombre de candidats admis au sein de l'Ecole de journalisme était prévue.

Eve ROBERT souhaite avoir plus de détails concernant le fonctionnement du système de pré-requis.

Anousheh KARVAR propose l'ouverture d'un chantier sur l'économie de la presse qui aborderait entre autres la place du gratuit, de la publicité... Anousheh KARVAR souhaite également avoir des précisions sur le fonctionnement du site internet de l'Ecole.

Marie-Louise ANTONI souhaite avoir des éclaircissements sur la réalité du marché du travail pour les journalistes qui sont formés à Sciences Po.

Axel KAHN demande si des partenariats existent entre Sciences Po et des établissements d'enseignement supérieur de recherche, dans les domaines des sciences exactes et des sciences biologiques, afin de pouvoir former les journalistes au journalisme scientifique.

Michel PEBEREAU rappelle que l'objectif de Sciences Po est que l'Ecole de journalisme soit la meilleure en France. Il souhaite savoir si cet objectif avait été atteint.

Par ailleurs, Michel PEBEREAU constate que le programme d'enseignement de l'Ecole de journalisme n'est pas suffisamment clair. Il déplore le fait que certaines disciplines fondamentales comme l'économie et l'histoire ne soient pas suffisamment mentionnées.

Bruno PATINO confirme que l'objectif est bien que l'Ecole de journalisme de Sciences Po soit la meilleure de France. Il indique qu'il n'existe aucun classement à ce jour, mais souligne que Sciences Po se situe parmi les deux meilleures écoles françaises.

Par ailleurs, Bruno PATINO souligne que le nombre d'élèves admis chaque année est lié à la réalité du marché du travail chez les journalistes. Bruno PATINO précise que le nombre maximum d'élèves ne doit pas dépasser 40/45 pour permettre une gestion individualisée des parcours professionnels. Bruno PATINO constate une diminution des effectifs dans l'ensemble des rédactions françaises aujourd'hui. Bruno PATINO rappelle que l'objectif de Sciences Po est de pouvoir placer 100 % des étudiants chaque année.

Par ailleurs, Bruno PATINO rappelle que les pré-requis n'apparaissent pas en épreuve d'admission à l'Ecole de journalisme, celle-ci étant encadrée par l'ensemble de Sciences Po. L'idée du pré-requis est de faire en sorte que les cours magistraux ne se répètent pas. Bruno PATINO souligne que les étudiants doivent assimiler en deux ans : les principes généraux du droit, l'histoire du XX^{ème} siècle, l'économie en niveau 1 minimum et les relations internationales en niveau 1. De plus, Bruno PATINO indique que la note distribuée au Conseil de direction ne fait pas suffisamment allusion à la réalité de la maquette pédagogique de l'Ecole de journalisme.

Des cours d'histoire politique, d'histoire des crises internationales, de macro-économie niveau 1 et 2, sont prévus et présents dans la maquette en première année.

Il est également prévu d'augmenter légèrement la proportion des cours magistraux qui sont déjà importants.

Bruno PATINO souligne que les deux objectifs de l'Ecole de journalisme sont de former les étudiants à ces matières, avec un principe d'excellence, mais également de les former pour qu'ils puissent s'adapter rapidement au travail en rédaction. En revanche, Bruno PATINO déclare qu'il n'existe pas de partenariat particulier avec les institutions d'enseignement supérieur des sciences exactes et biologiques, mais que l'idée est à développer.

Par ailleurs, Bruno PATINO explique que l'économie de la presse est déjà présente dans les cours destinés aux étudiants de l'Ecole de journalisme. Bruno PATINO souligne que ces cours existent depuis la création de l'Ecole.

Concernant le site internet de l'Ecole, Bruno PATINO indique que les étudiants sont encadrés par des enseignants et notamment par Alice ANTREAUME. Ils sont formés en rédaction dans le cadre d'ateliers. De plus, ils prennent en charge, à tour de rôle la fonction d'« éditeur en ligne ». Bruno PATINO rappelle que le site d'information de Sciences Po reste avant tout un site universitaire, qui n'a pas vocation à concurrencer les grands sites d'informations de la presse française.

Richard DESCOINGS remercie les équipes de l'Ecole de journalisme pour le travail effectué. Il souligne que dans aucun autre secteur, il n'existe une telle contradiction entre les exigences des conventions du travail et le souci d'une formation intellectuelle fondamentale. En effet, Richard DESCOINGS indique que plus que dans tout autre secteur, il est demandé à des jeunes diplômés d'être immédiatement employables. Richard DESCOINGS souligne que l'un des principaux défis de l'Ecole de journalisme de Sciences Po est de se démarquer de ses concurrents, en offrant une véritable formation intellectuelle à ses étudiants. Dans le cas contraire, l'Ecole de journalisme de Sciences Po n'aurait plus lieu d'être.

Richard DESCOINGS se réjouit du travail réalisé par Bruno PATINO, notamment en ce qui concerne la mise en place d'une filière doctorale répondant totalement à cette volonté de préserver au maximum une formation intellectuelle de qualité pour les étudiants.

Michel PEBEREAU remercie Bruno PATINO et son équipe pour le travail réalisé. Il souhaite que l'Ecole de journalisme se distingue de toutes les autres par la qualité de son enseignement, aussi bien technique qu'intellectuel. Michel PEBEREAU propose d'aborder un nouveau point de l'ordre du jour, concernant la présentation du partenariat du double diplôme entre Sciences Po et le collège de l'université de Columbia. Michel PEBEREAU donne la parole à Francis VERILLAUD qui effectue la présentation.

III. PRESENTATION DU PARTENARIAT DE DOUBLE DIPLOME AVEC LE COLLEGE DE L'UNIVERSITE DE COLUMBIA :

a) Exposé

Francis VERILLAUD présente le programme de partenariat du double diplôme des premiers cycles entre Sciences Po et le collège de l'université de Columbia. Il rappelle que le diplôme de premier cycle, appelé « Bachelor » aux Etats-Unis, est l'un des diplômes les plus reconnus, outre-Atlantique. Il souligne également que le collège de « Columbia University » fait partie des établissements les plus prestigieux. Francis VERILLAUD indique que Sciences Po et l'université de Columbia ont décidé de mettre en place un partenariat destiné aux formations de premier cycle. Il souligne le caractère unique de cette démarche.

L'objectif du partenariat est de recruter chaque année une trentaine d'étudiants qui effectueraient deux ans d'études à Sciences Po et deux ans à « Columbia University ». Francis VERILLAUD précise que les avantages d'un tel partenariat pour Sciences Po sont nombreux, notamment en termes de rayonnement à l'international. Francis VERILLAUD souligne que ce type de partenariat permet d'accroître sensiblement la valeur du diplôme et de la formation de Sciences Po.

Francis VERILLAUD rappelle que le programme de partenariat entre Sciences Po et l'Université de Columbia a été précédé d'un « programme pilote ». Ainsi, cinq étudiants de Sciences Po ont été sélectionnés conjointement par les deux établissements pour poursuivre leurs études à Columbia. Francis VERILLAUD souligne qu'il a rencontré les cinq étudiants, la semaine dernière, à New York, et que ces derniers se sont parfaitement bien intégrés.

Francis VERILLAUD conclut que le double diplôme avec l'université de Columbia constitue une avancée fondamentale. Il indique que Sciences Po pourrait développer des partenariats de ce type avec d'autres universités étrangères, mais en nombre limité. L'idée étant de promouvoir dans plusieurs régions du monde l'excellence du collège universitaire de Sciences Po.

b) Questions et observations

Robin RIVATON demande des précisions sur les matières accessibles aux étudiants de Sciences Po effectuant leurs études à l'université de Columbia.

Christian LEQUESNE souhaite avoir des précisions sur le parcours des étudiants ayant opté pour le diplôme avec l'université de Columbia. La formation se faisant en quatre ans, les étudiants qui reprennent leurs études à Sciences Po pour effectuer leurs masters seront diplômés en six ans, au lieu de cinq pour les autres.

Eve ROBERT souhaite revenir sur les frais d'inscription. Elle observe que les étudiants optant pour le double diplôme doivent payer leurs frais d'inscription à Sciences Po, puis à Columbia. Or, les frais de scolarité à Columbia s'élèvent à près de 20 000 dollars par an, ce qui fait 40 000 dollars minimum pour les deux années d'études à Columbia. Eve ROBERT craint que ce coût soit prohibitif pour les étudiants les plus modestes, principalement pour ceux qui ne peuvent avoir accès au crédit bancaire. Elle demande si un système d'aide sociale est prévu pour les étudiants français du double diplôme.

Valentine LEPAGE observe que l'un des critères décisifs pour l'admission au diplôme « Bachelor » passe par la réussite aux examens linguistiques tels que l'IELTS et le TOEFL. Or, elle souligne que ce critère est trop exigeant pour un élève français sortant de terminale. Elle dénonce le fait que ce système privilégie un certain type d'élèves issus de lycées internationaux ou de lycées français à l'étranger, ayant eu les moyens d'effectuer des séjours linguistiques durant leur scolarité.

Francis VERILLAUD explique que les étudiants du double diplôme ont accès à l'ensemble des cours du collège de Columbia. Les cours sont ouverts en fonction des pré-requis de l'étudiant. Francis VERILLAUD confirme que le diplôme est obtenu en quatre ans. Il souligne que c'est l'une des conditions principales pour permettre d'allier les deux modèles d'éducation. Sur les frais de scolarité, les étudiants disposent dans chaque institution de l'accès à l'ensemble des dispositifs existant en matière d'aides financières. A titre d'exemple, il indique que les cinq étudiants admis dans le cadre du programme pilote ont tous obtenu une réduction importante des frais de scolarité. Francis VERILLAUD conclut en soulignant que la question de la langue est fondamentale pour pouvoir étudier à l'université de Columbia.

Richard DESCOINGS rappelle que lorsque Francis VERILLAUD lui a proposé le projet de partenariat, il avait hésité avant de prendre une décision. En effet, les deux systèmes de scolarité sont très différents, le niveau d'anglais exigé est très élevé pour un étudiant français sortant de terminale et Sciences Po doit se porter caution pour les emprunts bancaires. Cependant, Richard DESCOINGS est maintenant convaincu que les avantages du partenariat prévalent de loin sur les inconvénients. Malgré la difficulté de la mise en œuvre d'un tel partenariat, les bénéfices sont énormes en termes de prestige de la formation Sciences Po en France et dans le monde. Il insiste sur le fait que les débouchés professionnels pour les étudiants de Sciences Po n'en seront que renforcés.

c) Vote

Michel PEBEREAU souligne que Columbia est l'une des universités américaines les plus prestigieuses. La mise en place de ce type de partenariat constitue une chance pour Sciences Po et pour ses étudiants. Michel PEBEREAU rappelle que comme toute convention internationale, le partenariat avec l'université de Columbia doit faire l'objet d'un vote en Conseil de direction.

Le partenariat est voté à 19 voix pour et 6 abstentions. Michel PEBEREAU remercie le Conseil de direction pour le vote et fait part de sa stupéfaction concernant les abstentions.

IV. BILAN DES ADMISSIONS 2010 : MASTERS, ECOLES PROFESSIONNELLES ET PARCOURS DOCTORAUX :

a) Exposé

Hervé CRES effectue la présentation. Il rappelle que le bilan chiffré des admissions pour le collège universitaire avait été présenté lors du précédent Conseil de direction. Hervé CRES souligne qu'il dispose désormais des données chiffrées pour 2010 dans toutes les unités d'enseignement à savoir : les masters, les Ecoles professionnelles et les parcours doctoraux. Hervé CRES souligne que les effectifs des candidats progressent en 2010 sur l'ensemble des secteurs (masters, Ecoles professionnelles, parcours doctoraux, doubles diplômés). Cette progression concerne aussi bien les étudiants français que les étudiants internationaux.

Hervé CRES souligne que les parcours doctoraux en cinq ans semblent avoir retrouvé leur public avec une augmentation de 150 % du nombre de candidats.

Il observe, sur l'ensemble des masters et des Ecoles professionnelles, une augmentation du nombre de candidats, mais constate qu'il existe des fluctuations entre les programmes. Certains masters (tels que le master « Affaires européennes ») semblent cette année avoir attiré plus d'étudiants que d'autres.

Par ailleurs, Hervé CRES observe que les taux d'admission des étudiants étrangers étaient supérieurs à ceux des étudiants français. Hervé CRES explique en partie cette différence par les pré-requis demandés aux candidats par la procédure d'admission internationale (mentions bien ou très bien) pour que leurs dossiers soient instruits par les commissions d'admission. Cela constitue une véritable auto-sélection en amont.

Hervé CRES constate également une progression du nombre d'admis qui choisissent d'opter pour un autre programme que celui de Sciences Po. Il souligne que cela démontre que Sciences Po est en concurrence avec d'autres institutions de grande valeur. Ainsi, le taux de désistement des candidats était de 16 % en 2009 et devrait s'élever à 17 ou 18 % en 2010.

b) Questions et observations

Pierre SAGLIER demande des précisions sur les taux de sélection. En effet, les taux de sélection ont stagné pour le cursus français, alors que ceux de la procédure internationale ont nettement augmenté, passant de 28 à 35 %.

Laurent GERMAIN constate une augmentation du nombre d'étudiants admis en master « Affaires publiques » alors que les débouchés sont relativement stables, voire en baisse. Il suggère que Sciences Po forme davantage les étudiants aux métiers du secteur privé.

Richard DESCOINGS explique que les candidats internationaux sont souvent excellents. C'est le cas également des étudiants français, mais il manque parfois à ces étudiants une certaine curiosité intellectuelle dont font preuve certains candidats internationaux. Cela peut s'expliquer par le système de formation français, souvent centré sur le scolaire. Par contre, les étudiants internationaux n'ont pas toujours un excellent niveau de français. Richard DESCOINGS constate ainsi certains problèmes d'homogénéité, dans les conférences de méthodes, entre les étudiants français et étrangers. Il explique également qu'il existe des problèmes d'hétérogénéité des modes de formation qui peuvent être compris à tort comme des hétérogénéités de niveaux. Richard DESCOINGS ajoute qu'il est primordial pour Sciences Po de savoir s'ouvrir à l'autre. Il souligne qu'il est important pour Sciences Po d'être attractive et d'avoir des diplômés, présents sur l'ensemble de la planète. Richard DESCOINGS insiste sur la nécessité d'être présent en Europe, en Inde, en Chine, au Brésil. Dans le cas contraire, Sciences Po serait menacé d'une forme de localisme qui ne serait bon ni pour l'institution, ni pour les diplômés.

Richard DESCOINGS souligne que le fait d'avoir cours dans une ambiance internationale est quelque chose de très rare et de très enrichissant pour les étudiants français. Il affirme que l'un de ses principaux soucis concerne le caractère « franco-parisien » du campus de Paris. Il souligne la nécessité d'ouvrir le campus de Paris au reste du monde.

Axel KAHN affirme que le Directeur Richard DESCOINGS a défendu dans son explication deux points de vue différents. Il souhaite connaître quelle est la relation entre ces deux points de vue. En effet, la première idée défendue, selon lui, par Richard DESCOINGS, consistait à expliquer les différences dans les taux d'admission par le niveau d'excellence des étudiants internationaux. La deuxième idée ressemblait davantage à une argumentation politique affirmant que l'établissement cherchait à s'internationaliser. Axel KAHN n'a pas bien saisi la relation qui existait entre les deux argumentations.

Nadège ABOMANGOLI félicite Richard DESCOINGS pour son discours qui a su illustrer, selon elle, la volonté d'ouverture de Sciences Po vers l'international.

Cependant, Nadège ABOMANGOLI rejoint l'interrogation d'Axel KAHN. De plus, elle souhaite connaître les origines des étudiants internationaux admis à Sciences Po, ainsi que la façon dont l'établissement a réussi à se faire connaître à l'étranger.

Richard DESCOINGS revient sur la création des campus hors de Paris, dix ans auparavant. Le premier campus à être créé fut celui de Nancy. L'idée était alors de faire cohabiter des étudiants français et internationaux sur un même site. Aujourd'hui, le campus de Nancy compte près de 900 élèves et anciens élèves, dont une moitié d'internationaux. Tous ont été enchantés par ce multiculturalisme et près de la moitié des anciens élèves sont même revenus à Nancy en septembre pour fêter l'anniversaire de la création du campus. L'idée est la même pour le campus de Poitiers où des étudiants espagnols, portugais et latino-américains ont cohabité pendant deux ans avec des étudiants français, ou encore à Menton où étudiants yéménites, saoudiens et européens étudient ensemble. Richard DESCOINGS souligne la richesse intellectuelle, culturelle et éducative que permettent de telles rencontres.

L'ambition est de faire de Sciences Po une institution cosmopolite. Richard DESCOINGS explique que Sciences Po se fait connaître à l'étranger par l'intermédiaire de son site web, mais également grâce à des équipes permanentes implantées en Chine, en Inde, au Japon, aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni. Sciences Po s'est ainsi doté d'une direction des affaires internationales qui compte près de 35 salariés. Le but est d'aller au-devant des étudiants, de faire connaître l'institution, d'être présent sur place pour pouvoir mener une politique de recrutement optimale. Richard DESCOINGS ajoute que la situation est plus aisée aujourd'hui qu'il y a dix ans. En effet, l'institution dispose aujourd'hui des témoignages des anciens étudiants de Sciences Po qui, de retour dans leur pays d'origine, peuvent faire part de leur expérience et attirer davantage d'étudiants.

Michel PEBEREAU remercie Monsieur DESCOINGS pour sa présentation. Michel PEBEREAU ajoute que celle-ci illustre parfaitement la stratégie de Sciences Po. Il souligne que la globalisation a entraîné une compétition entre tous les établissements d'enseignement supérieur pour le recrutement des meilleurs étudiants. Il est important que Sciences Po continue à s'ouvrir à l'international, pour devenir l'un des plus grands établissements d'enseignement supérieur du monde. Michel PEBEREAU précise que cette ouverture ne doit pas empêcher Sciences Po de préserver ses origines françaises. La mise en place des conventions d'éducation prioritaire est ainsi le signe de l'attachement de Sciences Po à ses racines françaises.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2010 :

Michel PEBEREAU propose de passer au point V de l'ordre du jour, concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010. Michel PEBEREAU souhaite savoir si les membres du Conseil de direction ont des remarques à formuler sur le procès-verbal.

Nicolas Robin demande si les modifications qu'il a proposées ont été prises en compte.

Dolly CARENE confirme que les modifications demandées par Nicolas Robin ont déjà été introduites dans la nouvelle version du procès-verbal.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote.

Vote

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010 est adopté à l'unanimité des dix-neuf voix présentes et représentées.

VI. ECHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES :

Michel PEBEREAU demande si des personnes présentes ont des questions à faire part aux membres du Conseil de direction.

Aucune question diverse n'est soulevée lors de cette séance.

Michel PEBEREAU propose de lever la séance.

La prochaine séance est fixée au 13 décembre 2010 à 8h30, en salle François-Goguel.

La séance est levée à 10h22.